



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

3 Juin 2020

~~~~~

Date d'affichage

3 Juin 2020

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUIN 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ– BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET  
GOUVENAUX – PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL  
KAPPE SOPIO

**POUVOIRS :**

Madame Sylvie LANGE à Madame Sylvie BUTIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Anne LAQUIEZE a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 24 Mai 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1870 – OBJET : ELECTION DES MEMBRES**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**N° 20.1870 – OBJET : ELECTION DES MEMBRES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal vient de délibérer sur le nombre des administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (8 membres élus et 8 membres nommés) selon les modalités et dans les limites prévues par les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cette composition permettra à la fois une bonne représentation des associations et assurera un fonctionnement satisfaisant du conseil d'administration.

En vertu des articles R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Ce même article précise que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire les 8 membres représentant le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale selon les modalités de scrutin prévues par les textes.

Il est fait appel aux listes de candidatures pour la désignation des 8 membres élus du Conseil Municipal :

Le Maire est président de droit.

**1 liste a été déposée :**

Madame Rosa Maria LAINÉ  
Monsieur Michel BRUNI  
Madame Nathalie BIEN  
Madame Sylvie LANGE  
Madame Anne LAQUIEZE  
Monsieur Jean-Pierre MAÏDA  
Madame Evelyne PEREZ  
Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN

<b>Nombre de votants :</b>	<b>29</b>
<b>Exprimés :</b>	<b>29</b>
<b>Nul</b>	<b>0</b>
<b>Blanc</b>	<b>0</b>

**Sont élus :**

Madame Rosa Maria LAINÉ  
Monsieur Michel BRUNI  
Madame Nathalie BIEN  
Madame Sylvie LANGE  
Madame Anne LAQUIEZE  
Monsieur Jean-Pierre MAÏDA  
Madame Evelyne PEREZ  
Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 11 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN